

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Décision n° 6321 du 15 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ1706477S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 26270 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630315S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017:

Hamon Elise	NIGEND : 338 075	NLS : 8 106 417
Bousquet Ludovic	NIGEND : 201 477	NLS : 8 067 508
Coteret Fabien	NIGEND : 189 233	NLS : 8 039 018
Salaün Dan	NIGEND : 227 762	NLS : 8 076 118
Gabillaud Claire	NIGEND : 227 985	NLS : 8 076 309
Clergue Matthieu	NIGEND : 309 739	NLS : 8 106 955
Tougeron Fabien	NIGEND : 229 759	NLS : 8 077 576
Baillargeau Matthieu	NIGEND : 206 212	NLS : 8 062 224

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 mars 2017.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
J.-J. TACHÉ*